

**Prix de thèse de la Fédération des MSH
de Bourgogne et de Franche-Comté
Edition 2024
Règlement d'attribution du prix**

Objectifs du prix

La Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté a pour ambition la mise en place d'actions de coopération scientifique portant sur des thématiques partagées par les deux MSH. Dans cette perspective, elle a décidé d'instituer un *Prix de thèse* destiné à soutenir la publication des travaux de jeunes chercheurs dont la thèse promeut l'interdisciplinarité au sein des SHS ou entre les SHS et les autres domaines scientifiques. Les valeurs telles que l'ouverture d'esprit, la dimension européenne de la réflexion, la rigueur intellectuelle et le caractère innovant de la recherche figurent également dans les critères d'attribution.

Modalités de l'appel à candidature et du règlement d'attribution du prix

L'appel à candidature concerne les jeunes chercheurs qui ont soutenu leur doctorat à UBFC dans l'année N, l'année N-1, ou l'année N-2 de la publication de l'appel à candidature.

La recherche qui fait l'objet de la thèse doit concerner principalement une discipline d'une des trois ED DGEP, LECLA, SEPT ou de ES (pour le LEAD uniquement).

Les candidats fournissent un dossier en français comprenant :

- une note de 8 000 caractères (espaces compris), maximum :
 - o incluant le résumé de la thèse
 - o présentant le caractère pluri-interdisciplinaire et innovant de la recherche
 - o démontrant la qualité du travail à publier et la faisabilité de la publication dans un délai de 20 mois à compter de la date d'attribution du prix.
- un *curriculum vitae* qui mettra l'accent sur la richesse du parcours (publications, participation à des événements scientifiques, insertion dans les réseaux...)
- le rapport de soutenance de la thèse

A noter que le jury se réserve le droit de réclamer en complément du dossier la thèse en PDF, lors de la phase de pré-sélection. Les candidats concernés recevront alors un mail en ce sens.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **9 janvier 2025 à 14h**.

Le jury de classement des candidats et d'attribution du Prix est composé des membres du Comité d'orientations scientifiques de la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté et des directeurs ou d'un représentant des écoles doctorales concernées.



Deux lauréats seront récompensés dans le cadre de cet appel. La gratification pour chacun se monte à 2000 € max., destinés à la publication du travail doctoral. La gratification devra être dépensée dans les 20 mois qui suivront la notification.